

## Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 22-01-2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

**Collège A** : COSTE Françoise (P), GALAN Christian, GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P jusqu'à 14h, présente ensuite).

**Collège B** : BAQUE Zachary (P), BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie, SURBEZY Agnès (P).

**Collège BIATSS** : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine (absente), BOUCHENAFSA Souad (P), CARLES Christiane (arrivée après le vote sur les subventions scientifiques), DE FORAS Joson (absent), LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève.

**Collège USAGERS** : BARONNET Evann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie, KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan, MATHEY Julien, PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

**Collège PERSONNALITES EXTERIEURES** : Pascal CLOTTE, Martine CREGUT (arrivée après le vote sur les subventions), M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (absent), Christophe SAINT-PIERRE (P).

### **Personnalités invitées :**

ALAZARD-GUIU Charlotte (absente), CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CONCA Virginie (absente), CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse, DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile, LE PRIEULT Henri (absent), MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente).

**Membres de droit** : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 23 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.**

**La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

**L'ordre du jour** est le suivant :

1. Validation du CR du Conseil plénier du 11 décembre 2023 ;
2. Vote de subventions des manifestations scientifiques :  
 JE : Minding the stage (CAS)  
 JE : Approches spatiales des liens entre le religieux et l'écologique (CEIIBA) C : La recherche en études germaniques (CREG)  
 JE : Study Abroad – effet du séjour sur l'acquisition d'une L2 (LNPL) ;
3. DEFLE : vote des tarifs de l'université d'été 2024 : nouvelle formule ;
4. DEFLE : Vote de conventions diverses ;
5. Rectification des MCC d'une UE de Master 1 du D-TIM ;
6. Ventilation des heures RECAP et des UR 2023-24 ;
7. Points divers ;
8. Questions diverses.

La direction de L'UFR présente ses vœux à l'ensemble des présents avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

### 1. Validation du compte rendu du CUFR plénier du 11 décembre 2023

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 6 novembre 2023, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

#### Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

**Pour : 22** (Martine CRÉGUT et Christiane CARLES n'étaient pas encore arrivées)

### 2. Subventions de manifestations scientifiques

La direction de l'UFR a présenté aux membres du Conseil les demandes de subventions pour des manifestations scientifiques qui lui ont été transmises :

JE :

- Minding the stage (CAS)
- Study Abroad – effet du séjour sur l'acquisition d'une L2 (LNPL)

Colloques :

- Recherche en études germaniques : état des lieux, héritages et perspectives (CREG)
- Approches spatiales des liens entre le religieux et l'écologique (CEIIBA)
- Faire du terrain en Bolivie : matérialité, réflexivité, expériences croisées (FRAMESPA)

La direction de l'UFR a précisé que, pour ce dernier colloque, la somme demandée était de 450 euros. Or, la somme allouée aux colloques est fixée à 435 euros. Pascale SEMPÉRÉ a demandé aux membres du Conseil s'ils étaient d'accord pour que le vote porte sur le montant habituel, c'est-à-dire 435 euros.

Accorder davantage une fois pourrait entraîner à l'avenir une multiplication des demandes de plus de 435 euros et le risque induit de poser des arbitrages inévitables.

Amélie JOSSELINE-LERAY a demandé si toutes les demandes avaient pu être honorées l'an dernier. Pierre DE CAZALS a répondu que cela avait été le cas, mais que le budget avait été dépensé dans sa quasi intégralité.

Le Conseil a donc convenu qu'il vaudrait mieux s'en tenir aux sommes fixées dans le vade-mecum.

D'autre part, Pascale SEMPÉRÉ a signalé que plusieurs demandes de subventions pour des colloques avaient été transmises hors délais, et a rappelé qu'elles doivent normalement être envoyées avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année N-1. Il est souhaitable que les directions de départements transmettent à leurs équipes le vade-mecum des demandes de subventions, mis à jour et posté sur le Scout du Conseil. Cyrille GRANGET a précisé que, pour le fonctionnement des laboratoires, il est plus judicieux que la subvention soit donnée l'année du colloque, et a évoqué la possibilité d'accorder une promesse de subvention l'année précédant le colloque.

Les conseillères et conseillers ont accepté de voter l'attribution des subventions pour les 5 manifestations scientifiques mentionnées plus haut, malgré les retards dans la transmission de certaines demandes.

La direction de l'UFR a donc soumis au vote l'attribution de ces subventions, en précisant que la somme allouée à l'organisation du colloque « Faire du terrain en Bolivie : matérialité, réflexivité, expériences croisées » (FRAMESPA) serait de 435 euros, et non de 450 euros comme demandé par les porteurs du projet.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 23** (Christiane CARLES et Martine CRÉGUT n'étaient pas encore arrivées)

**3. DEFLE : vote des tarifs de l'université d'été 2024 : nouvelle formule**

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des membres du Conseil les nouveaux tarifs de l'Université d'été, pour l'année 2024. Les documents d'appui avaient été préalablement déposés sur Scout, à l'attention des conseillères et conseillers.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

**Pour : 24.**

**4. DEFLE : vote de conventions diverses**

Pascale SEMPÉRÉ a soumis au vote des membres du Conseil la validation de 5 conventions que le DEFLE souhaite établir avec différentes universités :

- le Centre Tongwen de Formation et du Développement d'Education de l'Université des Langues Étrangères de Pékin ;
- la Beijing City University ;
- l'université Ritsumeikan ;
- le Beijing Fangsi Cultural Exchange Centre ;
- l'Université Normale de Changchun.

Toutes ces conventions avaient été validées en Conseil de département, et les documents d'appui avaient été préalablement déposés sur Scout, à l'attention des conseillères et conseillers.

Votes relatifs à ces deux points :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 25, unanimité**

#### 5. Rectification des MCC d'une UE de Master 1 du D-TIM

Amélie JOSSELIN LERAY a expliqué qu'une erreur s'était glissée dans les MCC d'une UE de Master 1 du second semestre (le coefficient affecté à l'une des notes n'était pas le bon), et qu'une modification de ces MCC a donc été votée en Conseil de département.

Ces nouvelles MCC avaient été déposées sur Scout en amont du Conseil.

Pascale SEMPÉRÉ a soumis cette modification des MCC au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 25, unanimité**

#### 6. Ventilation des heures RECAP et des UR 2023-24

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que la répartition des 100 heures dédiées à des missions transversales n'a pas encore été discutée, et que cela serait fait ultérieurement.

Il s'agit donc pour le moment de se concentrer sur les heures RECAP et UR hors heures transversales.

- **Heures RECAP :**

Un tableau a été déposé sur Scout en amont du Conseil ; il expose la proposition de répartition validée

par le Bureau.

Pascale SEMPÉRÉ a expliqué que, cette année, l'UFR a 323h (donc un petit peu moins que l'année dernière). La proposition est de les répartir selon les trois pôles habituels :

- Le pôle pilotage :

40h sont dédiées au RECAP LANSAD. Cette mission consiste à coordonner le LANSAD, ce qui requiert un travail conséquent, notamment cette année avec la mise en place des inscriptions en ligne. Par ailleurs, la ligne RECAP UFR a disparu, ce qui permet d'avoir 48h de plus pour les dotations aux départements.

- Le pôle des dispositifs récurrents :

Il s'agit de la répartition d'un certain nombre d'heures entre les départements. Habituellement, cette répartition se fait de la manière suivante : un socle à 5h, et une part variable basée sur les inscrits point UE. Cette année, nous pouvons attribuer aux départements l'intégralité des 48h qui correspondaient aux heures RECAP UFR (fonction non assurée depuis décembre 2022). La proposition est que le socle octroyé à chaque département, indépendamment du critère du nombre d'inscrits point UE, soit de 10h. L'objectif est de contrebalancer, ne serait-ce que dans une faible mesure, les effets de la clé de répartition basée sur les points inscrits UE, laquelle induit une faiblesse de la dotation des plus petits départements alors même que le poids de certaines missions n'est pas nécessairement réductible au nombre d'inscrits.

D'autre part, puisqu'une enveloppe a été prévue pour rémunérer la mise en place du conseil de perfectionnement et la coordination de la mention LLCER (dans le pôle innovation), le DEHHA, le DEMA et le DLE - ce sont les départements dont tous les parcours appartiennent à cette mention -, ont accepté de donner 3h chacun au pôle Innovation, afin de compléter la rémunération dédiée à la coordination de la mention.

Amélie JOSSELIN LERAY a expliqué que le DTIM fait partie de la mention, mais qu'il n'a que 14h et préfère donc ne pas donner d'heures.

Florence GRIMAL lui a répondu que cela avait été discuté en Bureau, et que les autres départements avaient accepté de donner des heures sans que le DTIM n'ait à le faire.

Amélie JOSSELIN LERAY a également précisé que le DTIM doit aussi mettre en place le Conseil de perfectionnement de la mention Traduction – Interprétation, et a demandé si chaque département doit rémunérer cette mission sur ses heures RECAP. La direction de l'UFR a répondu que c'était bien le cas : des heures n'ont été isolées pour la mention LLCER que parce qu'il s'agit d'une mention transversale à quatre départements, avec de nombreux parcours en Licence et en Master, ce qui demande un travail de coordination particulièrement important.

- Pôle innovation :

38h seraient dédiées à la mention LLCER sur ce pôle : elles rétribueraient le travail de mise en place du conseil de perfectionnement de cette mention mené par l'un de nos collègues ainsi que la responsabilité de ce conseil de perfectionnement de la mention LLCER, au niveau Licence et au niveau Master, laquelle responsabilité inclurait la coordination du travail sur la maquette. L'idée est donc également de lisser sur plusieurs années la rémunération de ce travail d'auto-évaluation et d'accréditation de l'offre de formation et de commencer à rémunérer cette mission de coordination dès

cette année. Le Bureau souhaite d'ailleurs également demander 1h à l'UFR LPMASC pour abonder ce volant d'heures, étant donné que l'Occitan fait partie de la mention LLCER.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a expliqué qu'il lui semblait dommage que les 38h du pôle innovation soient dédiées uniquement à la mention LLCER, et ne bénéficient donc qu'à une partie des sept départements de l'UFR (principalement le DEHHA, le DEMA et le DLE). Les autres départements doivent organiser leur conseil de perfectionnement en rémunérant cette mission sur leurs propres heures RECAP, ce qui paraît injuste.

Il a également précisé que la responsabilité LANSAD n'était, elle non plus, pas vraiment transversale, puisque tous les départements de l'UFR ne proposaient pas des UE de LANSAD.

Il a aussi expliqué que les étudiant·e·s de LANSAD sont compté·e·s parmi les inscrit·e·s point UE des différents départements, donc les composantes qui ont du LANSAD disposent déjà, grâce à cela, de davantage d'heures RECAP. Amélie JOSSELIN LERAY a, quant à elle, indiqué que les étudiant·e·s du DTIM, eux, ne suivent aucune UE en LANSAD.

Daniel HUBER a dit entendre les arguments de Jaime, et a demandé s'il ne serait pas possible d'ajouter une ligne et de libérer des heures pour la coordination des autres mentions.

La direction de l'UFR a répondu que l'augmentation du socle et, plus généralement, de la part du pôle 2, va dans le sens d'un renforcement des heures dédiées directement aux départements, ce qui peut servir, justement, à rémunérer la mise en place des conseils de perfectionnement. Par ailleurs, sans minimiser le travail des collègues engagés dans d'autres mentions, elle a souligné que la coordination de la mention LLCER représentait une très lourde charge de travail, et qu'il serait probablement difficile de mobiliser des collègues pour assurer cette mission si la rémunération n'était pas suffisante.

Blandine PENNEC a rappelé qu'initialement, le dispositif RECAP prévoyait 96h minimum pour la coordination de l'accompagnement pédagogique au niveau de la composante. Le RECAP LANSAD fait partie de ce pôle coordination et on ne peut pas redistribuer ces heures. Pascale SEMPÉRÉ a indiqué que le dispositif était plus souple que cela, dans les faits<sup>1</sup>.

Amélie JOSSELIN LERAY a ensuite demandé à quoi devaient être dédiées les heures RECAP dans les départements. Pascale SEMPÉRÉ a répondu que ces heures devaient servir à des missions relatives à la réussite des étudiant·e·s, dans une acception large (information, accompagnements divers, soutien à l'orientation) ; certaines heures peuvent par exemple être utilisées pour financer du tutorat (quand ce n'est pas pris sur le budget PARE).

Amélie JOSSELIN LERAY a ajouté qu'elle n'était pas favorable à ce que les heures du pôle innovation servent à rémunérer par anticipation certaines missions, comme la coordination au moment de l'auto-évaluation. Les collègues ainsi rémunérés pouvaient faire faux bond le moment venu pour des raisons diverses, dépendantes ou non de leur volonté. Ce à quoi la direction de l'UFR a répondu que, bien que ce risque existât, lisser la rémunération sur plusieurs années permettait un niveau de rémunération

---

<sup>1</sup> Note post-conseil : pour le calcul de leur dotation, toutes les composantes sont dotées *a minima* de 96h pour la coordination de l'accompagnement (socle), avec au moins une charge de coordination de l'accompagnement par composante, et pas plus de 48h pour un responsable donné. S'ajoute à cela la part de la dotation calculée sur le nombre d'inscrits points UE.

propre à encourager des collègues à s'engager sur cette mission.

Les débats ont ensuite porté sur les arguments avancés par Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ et Amélie JOSSELIN LERAY, mais également sur le fait que la mention LLCER était celle qui concernait le plus de parcours au sein de l'UFR, et que la rémunération de sa coordination (conseil de perfectionnement compris) devait être à la hauteur de la charge de travail particulièrement lourde qu'elle représentait, notamment durant les années d'auto-évaluation et d'accréditation.

Pascale SEMPÉRÉ a d'ailleurs rappelé qu'elle avait été rémunérée sur des heures transversales pour assurer cette mission de coordination de la mention LLCER (pôle pilotage), en tant que RECAP UFR à la création du dispositif.

À l'issue des échanges, la proposition qui a émergé a été la suivante : supprimer le pôle innovation et ajouter les 38h qui lui étaient dédiées dans la proposition du Bureau à la partie soclée de la répartition par département. Ainsi, nous aurions un socle de 14h par département (sauf pour le DTIM qui aurait 15h, au vu de ses spécificités, notamment les besoins d'accompagnement forts du public qu'il accueille), et 184h qui seraient réparties en fonction des inscrits·e·s points UE.

Ce qui donne :

BUDGET TOTAL	PÔLE PILOTAGE	niveau 3 : dotations aux départements		
		99	184	
323	40			
Départements		soclé	part variable en fonction du nbre d'inscrits points UE	total par département
DEFLE		14	9,00	23,00
DEHHA		14	19,00	33,00
DEMA		14	48,00	62,00
DETIM		15	3,00	18,00
DLE		14	63,00	77,00
LEA		14	22,00	36,00
SDL		14	20,00	34,00
UFR				
RECAP LANSAD	40			

Cette proposition a été soumise au vote des conseillères et conseillers.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

**Pour : 25.**

#### - Répartition des UR

Cette répartition a donné lieu à de longs débats lors du dernier Bureau, et Pascale SEMPÉRÉ a présenté les conclusions de ces échanges, en s'appuyant sur un tableau qui avait été déposé sur Scout en amont

du Conseil.

Elle a expliqué que les membres du Bureau avaient exprimé le souhait d'avoir des clés de répartition propres à actualiser la ventilation historique des UR au sein de l'UFR. Face à l'impossibilité de retrouver l'ensemble des clés de répartition initiales datant d'au moins dix ans, s'appuyer sur les catégories de données suivantes pour créer une nouvelle base de calcul a semblé le plus pertinent : le total des enseignants affectés, le total des enseignants extérieurs, le total des heures d'enseignement, le total des inscrits points UE. Ces données ont été recueillies auprès d'Yvon Galy (DEEP) pour chaque département en amont du dernier bureau.

Sur le tableau posté sur Scout apparaît, en plus de la proposition du Bureau, la répartition historique que beaucoup voulaient modifier mais dont nous ne connaissons malheureusement pas la base de calcul. À ce sujet, Blandine PENNEC a précisé que cette clé de répartition avait été créée par Marc PEAUGER, et que l'on n'a malheureusement jamais eu le détail des calculs.

Le but du Bureau a donc été de chercher à aboutir à une répartition actualisée qui soit la plus équitable possible pour l'ensemble des départements.

La proposition du Bureau a été la suivante : un socle à 75 UR, associé à une part variable basée sur l'ensemble des critères mentionnés plus haut (total des enseignants affectés, total des enseignants extérieurs, total des heures d'enseignement, total des inscrits points UE), sans coefficient. Cela entraîne une baisse conséquente des UR pour tous les départements sauf pour le DLE, c'est pourquoi le Bureau souhaitait lisser ce changement sur 2 ans, en n'appliquant que 50% du delta en 2023-2024. D'où la répartition mentionnée en N et N+1.

Amélie JOSSELIN LERAY a signalé une erreur sur le total des enseignants affectés au DTIM. Elle a expliqué que le département ne comptait que 3 MCF et que tous les autres enseignants étaient des PAST, des titulaires d'autres départements ou des vacataires extérieurs. De ce fait, toutes les responsabilités reposent sur 3 enseignants. Elle a expliqué que, si le total de la dotation en UR de son département est de 108 uniquement, si la perte est par conséquent aussi importante que proposée, la situation sera extrêmement difficile pour le DTIM. Elle a également évoqué le fait que le DTIM a un public particulier : des étudiant·e·s sourd·e·s, de la L1 au M2, ainsi que des intervenant·e·s sourd·e·s, ce qui complique tout (la communication, la manière de fonctionner) ; de plus, ce département fonctionne avec énormément d'intervenant·e·s extérieur·e·s, et les emplois du temps changent toutes les semaines, ce qui implique une gestion très chronophage et complexe. Elle a ajouté que le taux d'insertion est quasiment de 100% pour les Masters, et que le département a obtenu un label d'excellence sur son Master (un label dont l'obtention requiert un travail considérable, car reposant sur la soumission d'un dossier imposant). Or, cette nouvelle répartition implique une baisse de 13% des heures pour le DTIM, alors que pour les autres départements la baisse est moindre (entre 2% et 6%).

Christiane CARLES a précisé que le DTIM a toutefois récupéré 50h du Central en plus de ces UR, puisque la direction est financée par le Central depuis 2022-23. Amélie JOSSELIN LERAY a répondu que c'était le cas pour tous les départements.

Thérèse COURAU a rappelé qu'au départ, le Bureau avait envisagé un socle de 50h, avant de décider de passer à 75h afin de ne pas trop pénaliser le DTIM.

Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a proposé que l'on réfléchisse à une formule qui amène les plus gros bénéficiaires à aider ceux qui perdent le plus. L'idée était de ne pas avoir une contribution uniforme, mais de créer un système de solidarité qui corrigerait la répartition « mathématique ». Cette proposition n'a pas été retenue.

Finalement, les échanges entre les membres du Conseil ont mené à la proposition suivante : un socle à 100h (un peu moins d'un tiers du total des heures à répartir), puis une répartition des heures restantes en fonction de l'ensemble des critères présents dans la proposition du Bureau, sans coefficient.

Blandine PENNEC a demandé si cette option avait été évoquée lors du Bureau. La direction de l'UFR lui a répondu que cela avait effectivement été l'une des idées qui avaient été discutées, et que, sans s'y être opposés radicalement, les membres du Bureau ne l'avaient pas retenue. Le socle à 75 avait été considéré comme un moyen terme entre 50 et 100.

Pour les années à venir, Jaime HERNÁNDEZ YÁÑEZ a proposé que le socle soit calculé en prenant un tiers du nombre total d'heures. Ce point sera discuté lors des prochaines répartitions.

La répartition soumise au vote des membres du Conseil est donc la suivante :

	DOTATION = 2293 h pour les dpts et 100 h pour la direction UFR	Total Inscrits points UE en nombre	Total Enseignants affectés	total enseignants extérieurs	Total Heures d'enseignement	Répartition "historique"	total sans coef. : B + C + D+ E	répartition en %	soacle de 100 UR + part variable H
DETIM	1.362	7	31	1.966	149	3.366	2%	130	
DEFLE	4.712	15	35	9.181	241	13.943	8%	223	
DEMA	24.631	96	6	22.563	575	47.296	26%	519	
DEHHA	9.553	46	20	11.422	311	21.041	12%	286	
DLE	31.965	71	47	25.393	467	57.476	32%	609	
LEA	11.192	25	47	8.727	301	19.990	11%	277	
SDL	10.060	26	37	6.664	249	16.787	9%	249	
<b>total</b>	<b>93.474</b>	<b>286</b>	<b>223</b>	<b>85.916</b>	<b>2.293</b>	<b>179.899</b>	<b>100%</b>	<b>2293</b>	

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

**Pour : 24.**

## 7. Points divers

- **Communication des programmes des activités scientifiques organisées par des enseignant·e·s-chercheur·euse·s de l'UFR**

La direction de l'UFR a proposé que les porteurs des projets envoient le programme et l'affiche de leurs activités scientifiques à Evelyne EUTROPE, qui archivera toutes les informations dans un calendrier en ligne, éditable uniquement par elle, et dont le lien d'accès sera publié sur l'ENT. Elle enverra également une lettre mensuelle dans laquelle elle présentera toutes les manifestations scientifiques du mois à venir ; le lien d'accès au calendrier en ligne sera également envoyé dans ces mails mensuels.

Les membres du Conseil semblent d'accord avec cette proposition, qui sera précisée et soumise au vote lors du prochain Conseil.

### - Infosup

Lors de la réunion entre la Présidence et les directions d'UFR, la question de la pertinence de notre participation à Infosup a été soulevée. L'UFR de Psychologie n'a par exemple pas souhaité y participer cette année, afin de ne solliciter les collègues que pour la JPO et d'avoir une forte présence enseignante lors de cette évènement.

Thérèse COURAU pense qu'il est fondamental d'être présent à Infosup, afin de ne pas laisser toute la place aux écoles privées. En revanche, elle estime qu'il est possible de rationaliser notre présence, car lors des journées réservées aux lycéens, les bus repartent vers 14h ou 14h30, et le salon se vide rapidement.

Pascal CLOTTE a indiqué que le samedi, le salon était plein, et qu'il faudrait peut-être penser à répartir les flux autrement.

Martine CRÉGUT a quant à elle expliqué qu'elle y était le vendredi après-midi et qu'il y a eu du monde jusqu'à la fin de la journée.

Thérèse COURAU a précisé que le vendredi était la journée des lycées de secteur, et que c'est davantage le jeudi que le salon se vide rapidement.

Blandine PENNEC a rappelé que les débouchés sont clairs en Psychologie, alors que c'est moins le cas pour nos formations, notamment avec la réforme du recrutement des enseignants.

### - Réforme de la formation et du recrutement des enseignants :

À ce sujet, Pascale SEMPÉRÉ a indiqué que, lors de la dernière Conférence des formations, le 18 janvier, l'INSPE a été rassurant sur le fait qu'il n'y avait aucun projet de création de licences spécifiques au sein même de leur structure.

Thérèse COURAU a ajouté que le scénario qui semble se profiler est celui d'une mineure « Enseignement secondaire », ce qui aura forcément un impact sur l'enseignement disciplinaire.

Blandine PENNEC a affirmé qu'il faudra que nous restions vigilants, même si les collègues de l'INSPE sont rassurants, car lors de la réforme précédente nous avons perdu énormément d'heures, davantage que dans d'autres universités.

Thérèse COURAU a rappelé qu'il a aussi été dit, lors de la Conférence des formations, qu'un travail serait mené en collaboration avec les composantes et la VP CFVU ; selon elle, cette intention de mettre en place une vraie collaboration est due aux interpellations de l'UFR.

- **Plan vigipirate**

Le niveau d'alerte va descendre en général, mais pas pour les établissements scolaires, d'enseignement et de recherche. Jusqu'aux JO au moins, nous resterons au niveau d'alerte maximum.

<b>8. Questions diverses</b>
------------------------------

Geneviève SIFREU a demandé des informations sur le CLES et l'organisation des prochaines sessions. Pierre DE CAZALS a expliqué que, le 11 décembre, Blandine AURIOL a été recrutée au CRL avec la responsabilité administrative du CLES incluse dans ses missions. Elle a donc remplacé Fabrice JOULIÉ sur ce volet CLES qu'il devait initialement prendre en charge. Blandine AURIOL a donc commencé les formations nécessaires et a déjà organisé sa première session, qui aura lieu en février. Elle a un CDD d'un an et remplace Simon LAÏK.

CR rédigé par Florence Grimal.